

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 juillet 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Délibération n° BC-2023-096

**Objet de la délibération : CREATION ET L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE
COVOITURAGE SUR LA COMMUNE DE ROCBARON - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absents : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Jean-Michel CONSTANS expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU l'autorisation de programme de crédits de paiement (APCP) n° 2019-05 - Aires de covoiturage, révisée par délibération n° CC-2023-039 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2023 ;

VU la délibération n° 20-455 du 9 octobre 2020 du Conseil Régional relative à la nouvelle aide de la Région en faveur du covoiturage ;

VU la délibération n° 2021-360 du Bureau communautaire du 29 novembre 2021 portant demande de subvention auprès de la Région (CRET deuxième génération 2021-2023), auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Var pour le projet « Création et aménagement des aires de covoiturage sur le territoire intercommunal » ;

CONSIDERANT que le projet global intercommunal d'aménagement et de création des aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte a pour objectif d'encourager et d'accompagner de nouveaux comportements de déplacement en développant des solutions de mobilité douce ;

CONSIDERANT que les objectifs de l'opération sont :

- ✓ De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par habitant,
- ✓ De favoriser une mobilité plus large par un maillage fin d'aires de covoiturage tout en limitant le recours à la voiture individuelle et à lutter contre l'autosolisme,
- ✓ De réduire l'exposition des populations aux nuisances liées au transport (pollution, bruit, sécurité routière, etc.),
- ✓ D'assurer un accès aux modes de transport alternatifs à toutes les populations (salariés, demandeurs d'emploi, agriculteurs, personnes à mobilité réduite, etc.)
- ✓ D'accompagner le changement des comportements vers une mobilité douce et durable ;

CONSIDERANT que le projet global intercommunal d'aménagement et de création des aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte a pour objectif d'encourager et d'accompagner de nouveaux comportements de déplacement en développant des solutions de mobilité douce ;

CONSIDERANT qu'en complément du dispositif CRET2, le Conseil Régional PACA apporte un soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodal dans son cadre d'intervention et en lien avec le Plan Climat ;

CONSIDERANT que le projet de création d'aire de covoiturage sur la commune de Rocbaron s'inscrit à proximité d'une ligne du réseau Zou et intègre :

- ✓ Un box vélo sécurisé,
- ✓ Un panneau d'information multimodal,
- ✓ Des bornes de recharge électrique
- ✓ Et un cheminement piéton sécurisé jusqu'à l'arrêt de transport en commun ;

CONSIDERANT que le projet de création d'aire de Rocbaron estimé à 945 107,31 € HT peut bénéficier de ce dispositif régional ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Coût total de l'opération	945 107,31 €	ETAT FONDS VERT	608 583,23 €	64.39 % du coût total de l'opération
		Région Sud	120 000,00 €	12.70 % du coût total de l'opération
		Autofinancement	216 524,08 €	22.91 % du coût total de l'opération
TOTAL	945 107,31 €	TOTAL	945 107,31 €	100 % de l'opération

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la création et l'aménagement de l'aire de covoiturage sur la commune de Rocbaron à 945 107,31 € HT.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil Régional, d'un montant de 120 000 € représentant 12,70 % des dépenses éligibles, soit 945 107,31 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et tout autre document relatif à cette affaire.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la Communauté d'Agglomération.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND